

LE FOYER DE CACHAN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale en date du 26 juin 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

LE FOYER DE CACHAN

Association

36 Avenue du Président Wilson

94230 CACHAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de l'Association LE FOYER DE CACHAN,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LE FOYER DE CACHAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Changement de méthodes comptables" de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

- Note « 5.3 Méthode de comptabilisation des immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Cette note expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les estimations et les hypothèses intervenant dans l'évaluation des titres de participation et à vérifier que l'annexe communique une information appropriée.
- Notes « 5.13 Fonds reportés » et « 7. Legs, donations et assurance vie » de l'annexe aux comptes annuels. Ces notes exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations à compter de l'exercice 2020. Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus en conformité avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2022-06 ;
- Note 12 de l'annexe aux comptes annuels. Cette note expose les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe délibérant.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le : 9 juin 2026 à : Neuilly-sur-Seine

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Signé numériquement par: Rudy JARDOT
Organisme: GRANT THORNTON
Unité organisationnelle: 0002 632013943
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication
Signature
Date: 09/06/2026 17:21:31

Rudy JARDOT

Bilan actif association

Bilan actif

ACTIF	2025			2024
	Brut	Amort/prov	Net	Net
Frais d'établissement (I)	0	-	-	-
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais développement	56 054	56 054	0	18 684
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	143 562	143 562	0	10 621
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	394 024	259 644	134 381	153 783
Constructions	19 231 885	17 660 231	1 571 655	1 454 352
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 430 578	4 429 811	1 000 768	883 165
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			-	
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	541 638		541 638	699 138
Immobilisations financières				
Participations	44 970		44 970	44 970
Créances rattachées à des participations	2 846 118		2 846 118	-
Autres titres immobilisés			-	
Prêts	7 550		7 550	2 850
Autres immobilisations financières				
Total II	28 696 379	22 549 301	6 147 078	3 267 563
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	4 184	0	4 184	3 727
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	584 247	105 083	479 165	307 372
Créances reçues par legs ou donations	539 210	0	539 210	725 510
Autres	771 357	0	771 357	3 572 307
Charges constatées d'avance	70 308	0	70 308	72379
Valeurs mobilières de placement		0	-	
Instruments de trésorerie à terme et jetons détenus	0		-	
Disponibilités	1 117 534	0	1 117 534	1 439 465
Total III	3 086 841	105 083	2 981 758	6 120 760
Frais d'émission des emprunts (IV)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (V)	0		0	0
Ecarts de conversion et différence d'évaluation Actif (VI)	0		0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	31 783 220	22 654 384	9 128 837	9 388 322

Bilan passif association

Bilan passif

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	5 309 576	5 309 576
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	2 544 732	2 544 732
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-1 135 392	745 728
Excédent ou déficit de l'exercice	-533 474	389 664
Situation nette (sous total)	6 185 443	6 718 916
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subventions d'investissement	759 377	557 579
Provisions réglementées		
Total I	6 944 819	7 276 496
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 059 390	1 394 303
Fonds dédiés		
Total II	1 059 390	1 394 303
PROVISIONS		
Provisions pour risques	104 660	95 401
Provisions pour charges		
Total III	104 660	95 401
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	291 416	28 501
Emprunts et dettes financières diverses	80	80
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	461 614	322 602
<i>Dettes des legs ou donations</i>	21 458	30 345
Dettes fiscales et sociales	239 674	233 263
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 725	7 336
Produits constatés d'avance		
Total IV	1 019 967	622 126
Ecarts de conversion et différence d'évaluation Passif (V)		-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	9 128 837	9 388 326

Compte de résultat association

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>	8 490	700
<i>Ventes de biens et services</i>	-	
<i>Ventes de biens</i>	12 000	16 300
dont ventes de dons en nature	-	-
<i>Ventes de prestations de service</i>	1 431 901	1 271 714
dont parrainages	-	-
<i>Produits de tiers financeurs</i>	444 300	452 450
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	984 243	1 122 577
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommée</i>	-	-
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	-	-
Dons manuels	234 038	224 556
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	555 397	488 271
<i>Contributions financières</i>	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	15 819	104 140
<i>Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>	-	-
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	-	-
Autres produits	126 897	127 975
Total I	3 813 085	3 808 683
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 147	2 854
Variation de stock	- 457	181
Autres achats et charges externes	2 012 793	1 918 692
<i>Aides financières</i>		
Impôts, taxes et versements assimilés	408 046	390 457
Salaires	1 010 875	1 021 195
Cotisations sociales	409 923	386 116
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	537 983	521 808
Dotations aux provisions	9 259	7 856
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
<i>Reports en fonds dédiés</i>	-	
Autres charges	73 864	39 136
Total II	4 463 433	4 288 294
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	- 650 349	- 479 611

Suite - Compte de résultat association

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	100 999	93 184
Reprises sur provisions et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et		
Total III	100 999	93 184
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 937	402
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et		
Total IV	6 937	402
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	94 062	92 782
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	22 813	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		2 835
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	22 813	- 2 835
Impôts sur les bénéfices (VII)	-	-
Total des produits (I + III + V)	3 936 896	3 901 867
Total des charges (II + IV + VI + VII)	4 470 370	4 291 531
EXCEDENT OU DEFICIT	- 533 474	- 389 664
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		-
Prestations en nature		-
Bénévolat	-	-
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	
Mises à disposition gratuite de biens	-	
Prestations en nature	-	
Personnel bénévole	-	
TOTAL	-	-

Compte d'emploi annuel des ressources

Exprimé en €

Emplois	Emplois Compte de résultat	Affect. par emploi des ress. collectées auprès du public sur N	Ressources	Ressources Compte de résultat	Suivi des ress. collectées auprès du public et et utilisées sur N
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		
Missions Sociales	3 787 209,00	752 493,00	Ressources collectées auprès du public	797 925,00	797 925,00
- Réalisées en France			Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	3 787 209,00	752 493,00	- Dons manuels affectés	234 038,00	234 038,00
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels non affectés		
			- Legs et autres libéralités non affectés	555 397,00	555 397,00
- Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités affectés		
- Actions réalisées directement			Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	8 490,00	8 490,00
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
Frais de recherches de fonds	45 432,00	45 432,00	Autres fonds privés	2 138 909,00	
Frais d'appel à la générosité du public	45 432,00	45 432,00	Subventions et autres concours publics	984 243,00	
Frais de recherche des autres fonds privés			Autres produits		
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
Frais de fonctionnement	612 903,00				
		797 925,00			
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	4 445 244,00		I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	3 921 077,00	
II - Dotations aux provisions	25 124,00		II - Reprises des provisions	16 619,00	
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées			III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs		
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		
IV - Excédent de ressources de l'exercice			V - Insuffisance de ressources de l'exercice	633 472,00	
V - TOTAL GENERAL	4 470 368,00		VI - TOTAL GENERAL	4 470 368,00	797 925,00
V - Partie des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par des ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dot. aux amort. des immo. financées à compter de la 1ère application du règlement par les ress. collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		797 925,00	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		797 925,00
			Saldo des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		

REGLES ET METHODES COMPTABLES 2025 DU FOYER DE CACHAN

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ou système développé dans certain cas :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment les règlements CRC suivants :

L'annexe est établie conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (art 833-1 à 833-20).

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- du règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- et plus spécifiquement à l'article 5 du règlement ANC n°2023-03 modifiant le règlement ANC n°2018-06 ;
- du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

PREAMBULE

L'association dite Le Foyer de Cachan dont la dernière dénomination était « Foyer des PTT, œuvre de protection des orphelins et pupilles du personnel des PTT », fondée en 1915 et reconnue d'utilité publique par décret du 30 mars 1922, abrite un lycée privé sous contrat avec l'Education Nationale.

Fidèle à la vocation de solidarité portée par ses fondateurs postiers, le Foyer de Cachan accueille, accompagne, forme et insère des élèves « orphelins d'avenir » car en difficultés d'apprentissage, en décrochage ou en rupture avec les modes pédagogiques à qui il offre « la réussite au bout du parcours » dans des chemins personnalisés conduisant à des taux de réussite aux examens très supérieurs à la moyenne nationale. L'éducation laïque reçue vise à développer l'esprit d'entraide, de solidarité et de respect mutuel des autres y compris dans leurs différences.

Sa durée est illimitée. Elle a son siège à Cachan (Val de Marne).

Les moyens d'action de l'association :

L'association reçoit des jeunes qu'elle accueille dans un internat, la formation quant à elle est dispensée par un établissement d'enseignement privé sous contrat avec l'Etat.

L'établissement prend en charge des jeunes dont les responsables (tuteurs, Etat, Parents) s'engagent à payer un prix de pension ou demi-pension arrêté annuellement par le conseil d'administration.

L'association peut, dans les limites de ses ressources permettre aux jeunes de poursuivre leurs études, en accordant des aides financières aux familles des deux groupes.

L'association peut se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'éducation, l'accueil, la formation des jeunes, la culture et à l'insertion dans la vie professionnelle.

A cette fin, elle peut mettre en œuvre toutes activités périscolaires comme l'accueil, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux et, d'une manière générale se livrer à toute activité de quelque nature que ce soit, en relation avec son objet principal.

Elle peut passer des conventions avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son projet.

Elle peut acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

Elle peut adhérer à toute fédération ou union d'associations à caractère social ou éducatif qui respectent son caractère propre et laïc.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

La méthode comptable qui a été appliqué pour l'exercice 2025 est ANC n°2022-06.

Les principaux changements :

- Suppression des comptes de « transfert de charges » (791, 796, 797) ;
- Nouvelle définition beaucoup plus restrictive du résultat exceptionnel ;
- Refonte du plan de comptes ;
- Simplification et standardisation des modèles de bilan et compte de résultat ;
- Modernisation des annexes comptables avec tableaux normés

1. INFORMATION SUR L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION SUR LA PERIODE

Le bilan de l'exercice 2025 fait apparaître un résultat comptable déficitaire de 533.47 K€. Les comptes appellent les remarques suivantes :

Le Chiffre d'affaires (lycée) de 2025 s'élève à 1106 K€ contre 1 089 K€ en 2024.

Nous avons eu une hausse des effectifs des élèves, passant de 407 élèves pour l'année 2025 contre 404 élèves pour l'année 2024 (moyenne du nombre d'élèves).

Nous avons une diminution du nombre d'interne passant de 76 en 2024 à 70 en 2025.

Depuis deux ans, nous avons ouvert l'internat également pour nos BTS sur les 70 internes nous avons 14 élèves de BTS contre 16 en 2024.

Les formations misent en place depuis 5 ans telles que :

- BTS MOS (Management Opérationnel de la Sécurité),
- Préparation aux concours des Métiers de la Sécurité (police, gendarmerie, sapeur-pompier, douane...

Restent actives sur 2025 avec en plus la continuité du CFA (centre de formation d'apprentis) sur la SASU INFDC ce qui lui a permis de regrouper pour la rentrée 2025 en une seule classe de BTS MOS 1ère année.

En 2025 le BTS MOS est relié directement au CFA et n'apparaît plus dans les effectifs du Foyer de Cachan.

Nos subventions avec notre partenaire, sont :

La Poste nous a accordé 125.3 K€ (dont 25.3 K€ destinés à la SASU FDC SEREC pour financer la réduction de loyer octroyée aux enfants de postiers) contre 128 K€ en 2024.

Orange nous a renouvelé leur confiance et nous a accordé la même subvention que l'année précédente soit 319 K€.

Cette contribution qui nous est versée par nos partenaires reste stable par rapport à l'année dernière.

Nous avons également signé une convention de délégation pédagogique avec la SASU InFdc qui est renouvelée et réévaluée chaque année.

Sur 2025 le montant de la convention représente 25 K€. Cette convention a débuté en septembre 2020 et concerne les élèves de la prépa concours des métiers de sécurités.

Concernant la solidarité, nos fidèles donateurs poursuivent leurs actions en faveur de notre association, nous constatons cependant une légère augmentation des dons sur l'année passant de 234 K€ en 2025 contre 225K€ sur l'exercice antérieur. Nous prévoyons une augmentation sur l'année 2026 qui sera due à un nouveau plan d'action mis en place par le service communication. Nous devons néanmoins réagir contre la baisse régulière de notre base de données liée au vieillissement de nos donateurs.

Concernant les legs nous avons perçu 555 K€ cette année, ce qui représentent une augmentation de 14% de legs. Nous prévoyons une légère diminution des legs pour 2026, malgré une éventuelle vente de bien immobilier.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant

3. EVOLUTIONS PREVISIBLES et PERSPECTIVES D'AVENIR

Les conséquences suivantes pour le Foyer de Cachan dû à la crise économique :

La plupart de nos contrats avec nos prestataires ont subi une augmentation ainsi que nos fournisseurs de fluides (eau, gaz, électricité). Nous avons également dû appliquer en 2024 et 2025 une hausse de salaire d'environ 7% en 2 ans, dont une partie imposée par la convention collective et l'autre accordée par l'employeur.

Pour pallier l'augmentation des charges, le Foyer de Cachan a décidé de ne pas appliquer une nouvelle augmentation de salaire sur 2026.

4. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Au 31/12/2025, nous n'avons plus de mise à disposition par La Poste.

Le Foyer de Cachan ne dispose pas non plus de personnel d'Orange. En revanche nous avons un mécénat mis à disposition par la Société Générale.

Les professeurs du Foyer sont payés par l'Education Nationale dont la rémunération représente un coût pour cet organisme de 1 647 K€ pour l'année 2025.

Les modalités de valorisation de ces contributions volontaires en natures sont les masses salariales.

5. COMMENTAIRES SUR LE BILAN

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

POSTES DES ACTIFS DU BILAN

Tableau des immobilisations - Cadre général				
Situations et mouvements (b)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice 2025	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice (c) 2025
Rubriques (a)				
Immobilisations incorporelles	199 615	-		199 615
Immobilisations corporelles	25 047 313	550 812		25 598 125
Immobilisations financières	47 820	2 850 817		2 898 637
Total	25 294 748	3 401 629		28 696 377

5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont évaluées au coût d'achat et correspondent à des logiciels et un site internet amortis selon le mode linéaire sur un an.

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'achat ou à leur valeur d'apport et n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

Les matériels financés par la Taxe d'Apprentissage sont immobilisés dès lors qu'ils correspondent à des créances immobilisables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

D'une manière générale, les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
-----	-----
Gros oeuvre	50 ans L
Installations techniques, mat.outillage	20 ans L
Install. générales agencés, aménagés	20 ans L
Matériel de transport	5 à 10 ans L
Matériel de bureau et informatique	3 ans L

Les investissements, principalement sur le bâtiment de l'amphithéâtre, ont été amortis de la façon suivante :

Gros oeuvre	20 ans L
Instal. Générale Agts Aménagés.....	10 ans L

Les travaux liés à l'amélioration de la sécurité du site ont été amortis sur 10 ans.

5.3. METHODE DE COMPTABILISATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'association.

Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le Foyer de Cachan détient, pour le développement de son activité d'enseignement :

- Une participation de 100% dans la SASU InFDC. Cette dernière a pour objet toute activité d'enseignement et de formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports, à destination de tout public. Le Foyer de Cachan a avancé au 31 décembre 2025, sous forme de compte courant, la somme de 360 K€ au taux de 3%. Le résultat 2025 de la SASU InFDC est bénéficiaire de 24 340 €

Le Foyer de Cachan détient, pour les activités liées à la gestion de la résidence :

- Une participation de 99,60 % dans la SCI F.D.C. du LOING. Cette dernière a pour activité la prise à bail d'un terrain, l'édification de toutes constructions sur ce terrain ainsi que l'exploitation dudit ensemble immobilier soit une résidence étudiante de 306 chambres. Elle est liée au Foyer de Cachan par un bail à construction de 30 ans qui se terminera le 12 avril 2041. Sur l'exercice 2025, des loyers pour un montant total de 97 K€ ont été facturés à la SCI.
Depuis le 6 mai 2010, notre association s'est porté caution des prêts contractés par la SCI FDC du Loing, pour un montant de 6 000 000 € et a donné par ailleurs une parcelle de terrain en hypothèque pour un montant plafonné à 2 000 000 €.
Le Foyer de Cachan a avancé au 31 décembre 2025, sous forme de compte courant, la somme de 989.2 K€ au taux de 2,5%. Le résultat fiscal 2025 de la SCI s'est élevé à, 52 807 € dont 52 595 € imputable au Foyer de Cachan.
- Une participation de 100% dans la SASU F.D.C. SEREC. Cette dernière a pour activité l'exploitation, la gestion, l'administration, la location et la mise en gérance de toute résidence étudiante et autres logements d'étudiants
Notre association a conclu une convention de trésorerie avec la SASU FDC SEREC en date du 1er janvier 2011. L'avance s'élève au 31 décembre 2025 à 614.47 K€ et fait l'objet d'une rémunération à un taux d'intérêt maximal déductible admis par l'administration fiscale, les intérêts se sont élevés pour l'année 2025 à 19.08 K€.
Au 1er janvier 2015, une convention de mise à disposition des salles de l'association a été conclue entre le Foyer de Cachan et la SASU FDC SEREC pour un loyer annuel hors taxes de 40K€, ainsi qu'une convention de mise à disposition du personnel pour 107 K€ sur l'année 2025. Le résultat comptable 2025 de la SEREC s'est élevé à 315 K€.
- Une participation de 99,80 % dans la SCI F.D.C. WILSON. Cette dernière a pour activité la prise à bail d'un terrain sis 94230 Cachan, 36 avenue du Président Wilson, l'édification de toutes constructions sur ce terrain ainsi que l'exploitation dudit ensemble immobilier.
Elle est liée avec le Foyer de Cachan par un bail à construction de 30 ans, qui se terminera le 9 juin 2049 pour un loyer annuel de 29K€.
Le Foyer de Cachan a avancé au 31 décembre 2025, sous forme de compte courant, la somme de 882.10 K€ au taux de 2.5%.

Le résultat fiscal 2025 de la SCI est bénéficiaire à hauteur de 28 722 € dont 28 665 € imputable au Foyer de Cachan. Depuis le 9 juin 2017, notre association s'est porté caution des prêts contractés par la SCI FDC Wilson, à hauteur de 40% du montant des prêts contractés, soit 2 196 800€ et a donné par ailleurs une parcelle de terrain en hypothèque pour un montant plafonné à 2 391 000 €.

filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats 2025	Quote-part du capital détenue	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés au 31/12/2025	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé soit 2025	Résultats du dernier exercice clos soit 2025	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2025	Observations
				Brute	Nette						
SCI DU LOING	5 000	-910 169	99,60%		4980	989 229		1 267 047	52 750		
SASU FDC SEREC	5 000	-97 970	100%		5000	614 474		3 334 008	315 063		
SASU INFDC	30 000	-114 575	100%		30000	360 314		338 957	24 340		
SCI FDC WILSON	5 000	7 766	99,80%		4990	882 101		460 871	28 722		

NB : Toutes les sociétés ci-dessus ont leur siège social sis 36, avenue du Président Wilson - 94234 CACHAN

5.4. STOCKS

Les entrées et sorties de stocks sont valorisées au coût d'achat.

Les livres scolaires distribués ont donné lieu à une dépréciation au taux de 50%, ce qui correspond au pourcentage de perte constaté les années antérieures.

5.5. CREANCES

Les critères de reconnaissance des produits de l'Association sont les suivants :

- *pour les dons* : les produits à recevoir sont comptabilisés pour les sommes reçues en 2025 ;
- *pour la taxe d'apprentissage et les autres subventions* : dès la notification obtenue et au prorata de la période concernée par l'exercice ;
- *pour les legs* : au fur et à mesure de leur réalisation effective et définitive.

Les créances douteuses ou litigieuses font l'objet d'une dépréciation dès lors que la perte est probable.

POSTES DES PASSIFS DU BILAN

5.6. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	2 846 117	146 000	2 700 117
Prêts	7 550	7 550	
Autres immobilisations financières	0	0	
Créance de l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	0	0	
Autres créances clients	582 647	582 647	0
Personnel et comptes rattachés	9 089	9 089	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 654	9 654	
Etat et autres collectivités publiques	579 749	579 749	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	712 074	712 074	0
Charges constatées d'avance	70 308	70 308	
TOTAL GENERAL	4 817 188	2 117 071	2 700 117
Montant des prêts accordées en cours d'exercice	7 550		
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilés	291 416	86 872	204 544	
Emprunts et dettes financières divers	80		80	
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés	462 934	462 934		
Personnel et comptes rattachés	56 928	56 928		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94 163	94 163		
Etat et autres collectivités publiques	88 580	88 580		
Autres dettes	27 182	27 182		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 021 283	816 659	204 624	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	355 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	63 583			

5.7. FONDS PROPRES

La variation des fonds associatifs se présente comme suit :

EN K€	31/12/2024	Apports	Amortiss ts	Affectation	31/12/2025
Apports sans droit de reprise (Dotation)	4 312				4 312
Subvention d'investissement biens renouvelables	997				997
Fonds Associatifs avec et sans droit de reprise	5 309				5 309
Réserves	2 545				2 545
Report à nouveau	-746			-389	-1 135
Résultat de l'exercice	-389	-533		389	-533
Subvention Investissement Travaux Internat (328 K€ +119K€ +154 K€ +134 K€ +219 K€)	224	302	-54,6		471
Subvention Investissement mise aux normes AD'AP (162K€)	6	0	-6		0
Subvention Investissement Travaux (550K€ - 185 K€)	319	-185	-20,6		113
Subvention Investissement Travaux Orange (150K€ + 185 K€)	8	185	-17,4		175
Subv. d'invest. biens non renouvelables	557	302	-99	-	760
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	7 276	-231	-99	-	6 946

5.8. DOTATIONS

Le résultat de l'exercice 2025 a été affecté au compte Report à Nouveau pour sa totalité.

5.9. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dès lors qu'elles sont acquises. Lorsqu'elles sont affectées à des biens renouvelables, elles sont maintenues au passif dans les fonds associatifs. Lorsqu'elles sont affectées à des biens non renouvelables, elles sont rapportées dans le résultat au rythme des dotations aux amortissements des immobilisations qu'elles ont servi à financer.

Lorsqu'un investissement fait l'objet d'un octroi de subvention, et lorsque cette subvention finance 100% du bien en question, celle-ci est reprise sur la durée de vie de l'immobilisation subventionnée, ce qui correspond à consommer la subvention à concurrence des dotations aux amortissements. Dans le cas particulier de l'obtention d'une subvention partielle, la même méthode est retenue, ce qui conduit à reprendre la subvention dans une durée de vie plus courte que la durée vie de l'immobilisation subventionnée

Détail des mouvements des subventions d'investissement – Exercice 2025 :

Subventions d'investissement	Montant nominal	Solde à l'ouverture de l'exercice 2025	Variations de l'exercice 2025		Solde à la clôture de l'exercice 2025
		Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Subvention Investissement Travaux Internat (447K€ + 153K€ + 134 K€ + 219 K€)	600 853,58	223 526,45	302 445,00	54 627,52	471 343,93
Subvention Investissement mise aux normes AD'AP (162K€)	161 575,81	7 965,58	0,00	7 965,58	0,00
Subvention Investissement Travaux (550K€ - 185 K€)	365 684,31	318 659,53	0,00	205 268,62	113 390,91
Subvention Investissement Travaux Orange (150K€ + 185 K€)	334 699,00	7 427,54	184 699,00	17 484,81	174 641,73
TOTAL Montant nominal	1 462 812,70				
TOTAL Quotes-parts virées au résultat			487 144,00	285 346,53	759 376,57

Une condition suspensive est appliquée sur les subventions concernant les travaux. En effet les subventions sont versées uniquement après la réalisation des travaux avec présentation des documents justificatifs.

5.10. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des fonds propres au bilan.

5.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour départ à la retraite : il s'agit d'une provision pour départ à la retraite à laquelle ont été ajoutés les charges s'y rapportant, soit une provision cumulée de 104.66 K€ au 31/12/2025.

	Solde à l'ouverture de l'exercice 2025	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice 2025
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Provision pour risques et charges : Départ en retraite	95 401	9 259	0	104 660
Provision pour risques et charges : Litiges	0		0	0
Total	95 401	9 259	0	104 660

5.12. FONDS DEDIES

Il n'existe pas de fonds dédiés au 31/12/2025

5.13. FONDS REPORTEES

	Solde à l'ouverture de l'exercice 2025	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice 2025
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Legs acceptés	1 394 302,96	59 545,00	394 457,96	1 059 390,00
Total	1 394 302,96	59 545,00	394 457,96	1 059 390,00

Les fonds reportés ont pour contrepartie les actifs suivants : Créances reçues par legs ou donations (pour 539 K€) figurant dans la rubrique « Legs ou donations » et les Biens reçus par Legs ou Donations destinés à être cédés (pour 542 K€) figurant dans la rubrique « Immobilisations corporelles » du Bilan Actif (ou rubrique « Avances et acomptes » dans l'état détaillé des immobilisations). Le différentiel figure au passif du bilan est inscrit dans la rubrique « Dettes sur legs ou donations »

Lors de la première application du règlement ANC n°2012-06, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des legs et donations acceptés et non encore réalisés à la clôture de l'exercice précédent et figurant en « Engagements reçus » conformément au règlement CRC n°1999-01.

Ce changement de méthode comptable et l'analyse des legs et donations concernés a conduit l'entité à enregistrer des « Fonds reportés » au titre de ces legs et donations.

Postérieurement à la date d'acceptation des legs et donations la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ces sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation.

6. COMMENTAIRES SUR LES POSTES DU COMPTES DE RESULTAT

Les principaux commentaires figurent sous la rubrique "Information sur la continuité de l'entreprise".

La rénovation et l'agrandissement de la petite résidence a été confiée à la SCI FDC Wilson qui est liée avec le Foyer de Cachan par un bail à construction. Depuis 2018, le Foyer de Cachan perçoit un loyer annuel de 29 K€ de la SASU FDC Wilson pour la location du terrain et 97 K€ pour la location du terrain de la SCI FDC du Loing (Grande résidence).

La SASU FDC SEREC continue à verser au Foyer de Cachan, un loyer de 40K€ pour la mise à disposition des biens immobiliers du site et 4 200 € versé par La SASU INFDC pour la location de salle de cours.

- Les produits exceptionnels :

Avec la nouvelle réglementation comptable, les **produits exceptionnels** sont appelés à disparaître. Désormais, seuls subsistent notamment les produits liés aux exercices antérieurs ainsi que ceux relatifs aux opérations de legs et donations.

Ainsi, pour l'exercice 2025, les produits exceptionnels s'élèvent à **23 K€**, correspondant :

- 23 K€ de régularisation de charges sociales portant sur les exercices 2019 à 2021.

- Les produits comptabilisés et autres moyens mis à disposition de l'Association : au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les subventions DNAS, les produits de la solidarité et les moyens mis à disposition par La Poste et Orange ont évolué comme suit :

EN K€	2025	2024
Produits Solidarité - dons	234	224
Subvention Poste et Orange (1)	444	447
Produits comptabilisés au compte de résultat	678	672
Estimation Aides en nature/s forme de		
- Personnel	65	51
- Locaux et prestations diverses		
Moyens mis à disposition	65	50,8
TOTAL	743	723

Ce montant comprend 25.3 K€ destiné à la SASU FDC SEREC pour financer la réduction de loyer octroyée aux enfants de postiers.

Rappel : depuis l'exercice clos le 31/12/1994, le compte de résultat du Foyer de Cachan contient seulement les produits acquis au cours de l'exercice. Les aides en nature mises à disposition de L'Association par La Poste et Orange, évaluées sur la base des montants forfaitaires indiqués dans les conventions globales sont mentionnés dans l'annexe.

A compter du 1er janvier 2025, les personnes morales de droit privé à but non lucratif doivent appliquer le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 qui succède au règlement CRC n° 2018-06.

Le passage entre ces deux règlements engendre des changements de présentations des produits tel que :

- Les subventions Etats /Région/ et taxe d'apprentissage mis dans les années antérieures en compte #740 ont été reclassées en concours publics compte #730 (appliqué sur 2024);
- Reclassement du compte #6754 VC Immos reçues en legs vers #6521 Immobilisations reçues par legs et donations
- Reclassement du compte #7754 Cessions Immos. reçues en legs vers #6571 Produits de cession des immobilisations reçues en legs ou donations
- Reclassement des comptes #46700100 à #46700250 débiteurs divers vers des comptes #267xxxxx Créances rattachées aux titres de participations

- Reclassement des comptes #467004 Élèves bourses + argent de poche + primes et #467010 Restaurant vers #468000 Crédoeurs divers
- Reclassement des comptes #514 vers #512
- Reclassement des comptes #7511 et #7512 Contributions La Poste et d'Orange vers #7551xx Contributions financières d'autres organismes

7. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCE VIE

LEGS OU DONATIONS	
PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances vie	55 376
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	487 545
Montant perçu lié aux successions	13 298
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	153 723
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	95 000
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 059 390
TOTAL PRODUITS	1 864 332
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-95 000
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-154 545
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	-1 059 390
TOTAL CHARGES	-1 308 935
TOTAL 2025	555 397

8. EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	5	0
Agents de maîtrises	7	0
Employés	18	0
Personnel Enseignant mis à disposition par l' Education Nationale	0	0
Personnel Vacataire - cadres Enseignants	0	39
TOTAL	30	39

9. INFORMATIONS RELATIVES AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes	
	Commissaire aux comptes 1
Honoraires afférents à la certification des comptes	28 305,00 €
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
Total	28 305,00 €

Les honoraires liés à la mission de nos commissaires aux comptes du GRANT THORNTON sont de 28 305 € pour l'année 2025.

10. INFORMATIONS A CARACTERE FISCAL

La sectorisation de nos activités fait ressortir un résultat fiscal déficitaire.

Le Foyer de Cachan est assujetti à TVA sur son activité lucrative par l'administration fiscale, dans le cadre de ses instructions de septembre 1998 et février 1999

11. AUTRES INFORMATIONS

11.1. EMPRUNTS

Avec la crise sanitaire du covid-19 l'Etat à proposer une avance de trésorerie sur forme d'emprunt. Ce PGE nous a été accordé par La Banque Postale au 30 juillet 2020 la somme de 150 K€. Cet emprunt est totalement remboursé en septembre 2025.

La société Générale nous a prêté du 18/03/2025 au 18/03/2029 (4 ans) la somme de 355 K€. Au 31/12/2025, nous avons remboursé 63.5K€.

11.2. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges financières : elles sont constituées des intérêts liés au remboursement des emprunts pour 6 936 € sur 2025 contre 400 € en 2024.

Les produits financiers : ils sont constitués en 2025 des intérêts en comptes courant des filiales pour 75.89 K€ ainsi que de 25.1 K€ d'intérêts bancaires sur les comptes Livret.

11.3. TRANSFERT DE CHARGES

À compter du 1er janvier 2025, les personnes morales de droit privé à but non lucratif doivent appliquer le règlement ANC 2022-06. De ce fait, les comptes de transfert de charges disparaissent. Les montants qui étaient imputés dans ces comptes les années précédentes sont désormais enregistrés directement au crédit des comptes de charges afférents.

11.4. **PROVISION POUR RETRAITE**

La provision pour retraite en 2025 est de 9 259 €, pas de reprise de provision pour retraite figure au bilan.

11.5. **REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS**

Les plus hauts cadres dirigeants sont, la Présidente et le Vice-président, le Secrétaire et la Trésorière. Ils exercent leur fonction à **titre bénévole** et ne perçoivent donc, à ce titre, aucune rémunération.

La rémunération des trois plus hauts **cadres salariés** est de 221 K€ en 2025 contre 204 K€ l’année précédente.

12. **INFORMATIONS SPECIFIQUES POUR LES ENTITES FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC**

12.1. **COMPTE D’EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2025**

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	752 493	671 042	1.1 Cotisations sans contrepartie	8 490	700
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	1.2 Dons, legs et mécénats	789 435	712 827
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	45 432	42 484	- Dons manuels	234 038	224 556
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	45 432	42 484	- Legs, donations et assurances-vie	555 397	488 271
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	0
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DES EMPLOIS	797 925	713 527	TOTAL DES RESSOURCES	797 925	713 527
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL GENERAL	797 925	713 527	TOTAL GENERAL	797 925	713 527
	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (hors fonds dédiés)			EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
	En début d'exercice			0	0
	En fin d'exercice			0	0
	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dédiés)			0	0

12.2. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION 2025 « LE CROD »

Le CROD est un document obligatoire pour les associations qui font appel à la générosité du public. Il rend compte des utilisations (emploi) des ressources provenant de la générosité du public (dons, legs, dons en nature...) ou d'autres sources (subventions...).

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	797 925	797 925	713 527	713 527
1.1 Cotisations sans contrepartie	8 490	8 490	700	700
1.2 Dons, legs et mécénat	789 435	789 435	712 827	712 827
- Dons manuels	234 038	234 038	224 556	224 556
- Legs, donations et assurances-vie	555 397	555 397	488 271	488 271
- Mécénat	0	0	0	0
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	0	0
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 138 909	0	2 056 928	0
2.1 Cotisations avec contrepartie	0	0	0	0
2.2 Parrainage des entreprises (La Poste , Orange , Formapost)	444 300	0	452 450	0
2.3 Contributions financières sans contrepartie (famille)	1 106 232	0	1 089 397	0
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	588 377	0	515 081	0
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	984 243	0	1 122 577	0
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	15 819	0	8 836	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0	0	0
TOTAL	3 936 895	797 925	3 901 867	713 527
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	3 787 209	752 493	3 563 203	671 042
- Versements à un organisme central ou à d'autres	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres	0	0	0	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	45 432	45 432	42 484	42 484
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	45 432	45 432	42 484	42 484
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	612 603	0	662 167	0
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	25 124	0	23 675	0
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	0	0	0	0
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	0	0
TOTAL	4 470 369	797 925	4 291 529	713 527
EXCEDENT OU DEFICIT	-533 474		-389 665	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU	0	0	0	0
Bénévolat	0	0	0	0
Prestations en nature	0	0	0	0
Dons en nature	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE	1 647 072	0	1 770 537	0
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0	0	0	0
Prestations en nature	0	0	0	0
Dons en nature	0	0	0	0
TOTAL	1 647 072	0	1 770 537	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 647 072	0	1 719 721	0
Réalisées en France	1 647 072	0	1 719 721	0
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0	50 816	0
TOTAL	1 647 072	0	1 770 537	0

Conformément au dispositif du règlement ANC 2022-06, le Conseil d'Administration a statué sur l'évolution des méthodes de présentation et d'évaluation du CROD et du CER 2023. Les évolutions suivantes ont été confirmées ou validées :

- Les recettes liées à la générosité du public sont entièrement affectées en priorité aux missions sociales du Foyer de Cachan ;
- Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice est égal à 0 car l'ensemble des ressources collectées auprès du public au cours de l'année sont utilisées au cours de la même année.

ANNEXE AU CROD

Le présent compte de résultat par origine et destination a été établi conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06, applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui remplace le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 et succède au règlement CRC n° 99-01.

Notre action solidaire consiste en la participation au financement d'heures d'enseignement, de vacances d'éducateurs, d'animateurs et de surveillants, ainsi qu'en la prise en charge des frais d'accueils des élèves. La totalité de la générosité publique et les subventions participent activement à cette action solidaire.

Le Foyer de Cachan estime qu'il est nécessaire de consolider les repères des élèves qu'il accueille dans un cadre éducatif de qualité et qu'à ce titre, il dispose d'un site de 5 hectares et de locaux destinés notamment à l'enseignement et à l'hébergement des lycéens.

L'association œuvre de son mieux pour entretenir et rendre ce cadre de vie agréable qui fait partie intégrante de la mission pédagogique du Foyer et contribue au même titre que l'enseignement, l'accueil, l'hébergement et le suivi des enfants à la vocation de l'association : permettre à chacun de renouer avec le parcours de la réussite. C'est pour cette raison que le Foyer considère que les frais d'entretien des locaux et du parc de 5 hectares relèvent de la mission sociale.

La ventilation des emplois affectés aux missions sociales est effectuée par application d'une clé de répartition sur les différents postes de charges. Le financement des frais de mailings d'appel aux dons (impression et routage), seul support de communication, est issu du compte de résultat fonctionnement. Le coût lié aux frais d'appel aux dons représente 45.4 K€ en 2025, soit 32.8 k€ pour les dons et 12.6 K€ pour les legs.

Les frais de fonctionnement incluent des charges directement imputables et une répartition analytique en fonction de la superficie occupée pour les charges fixes et les charges administratives, ainsi que les charges exceptionnelles

Mise à jour des règles d'établissement du CROD. Conformément au dispositif du règlement ANC 2022-06, le Conseil d'Administration a statué sur l'évolution des méthodes de présentation et d'évaluation du CROD et du CER 2025.

Les évolutions suivantes ont été confirmées ou validées :

Les recettes liées à la générosité du public sont entièrement affectées en priorité aux missions sociales du Foyer de Cachan

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice est égal à 0 car l'ensemble des ressources collectées auprès du public au cours de l'année sont utilisées au cours de la même année.

Les ressources issues de la générosité du publique sont constituées des legs, ainsi que des dons manuels garce au retour des campagnes de mailing et du site internet. Le montant de ces ressources sur 2025, s'élèvent à 789 K€.

La totalité de ces ressources est affectée à l'action sociale telle que définie plus haut. La ventilation se fait en fonction du coût de chaque mission sociale.

Les produits non liés à la générosité du public, sont des contributions d'entreprises partenaires ou des subventions du concours publics incluent principalement les fonds versés par :

- La Poste et Orange pour 444 K€,
- Les subventions de l'Etat / Région Ile-de-France pour 984 K€ dont 185 K€ de taxe d'apprentissage.
- Les contributions des familles à hauteur 1106 K€ et la prise en charge de la part de la ville de Paris ainsi que certains départements d'Ile de France (92-93-94) pour les enfants qu'ils confient à l'association.

A cela, s'ajoutent deux loyers de terrain convenus dans des baux à construction avec le Foyer de Cachan :

- SCI FDC du Loing pour un montant de 97K€,
- SCI FDC Wilson pour un montant de 29K€.

Ainsi que 4 loyers avec La résidence étudiante Jacques Restignat (SASU FDC SEREC), qui est liée au Foyer de Cachan par :

- Une convention de mise à disposition des locaux pour 40 K€
- Une convention d'assistance et d'accompagnement pour 107 K€,

Et le centre de formation la SASU INFDC, qui est liée au Foyer de Cachan par :

- Une convention de mise à disposition des locaux pour 4 K€
- Une convention d'assistance et d'accompagnement pour 36 K€.

Les Prestations en Nature correspondent au salaire des professeurs mis à disposition par l'Education Nationale d'un montant de 1 647 K€, en revanche à partir de 2025 nous n'avons plus de mise à disposition de personnel par La Poste ni par Orange.